



FOND DE CONSOLIDATION DE LA PAIX  
BURUNDI

RAPPORT NARRATIF ANNUEL

**Organisation des NU Destinataire:**

PNUD

**Domaine prioritaire PBF :**

Renforcement de l'Etat de Droit et des  
Droits de l'Homme

**Numéro du projet PBF :** PBF/BDI/C-3

**MDTF numéro Atlas :** 00066655

**Titre du Projet PBF:**

Promotion et Réhabilitation du système  
judiciaire de base pour une réduction des  
conflits au sein des communautés par le biais  
de la construction et l'équipement des  
tribunaux de résidence

**Rapport No:**

PBF/UNDP/BDI/C-3/08/02

**Période couverte par le rapport:**

1er Janvier au 6 Mars 2009

**Budget du Projet (PBF):**

Fonds PBF: \$800,000

Autres ressources: \$310,000

**Liste des Partenaires d'exécution**

- BINUB
- Ministère de la Justice

**Couverture géographique du projet:**

17 communes dans 4 provinces:

- **Makamba** - Makamba, Mabanda, Kibago, Kayogoro
- **Rutana** - Musongati, Giharo, Bukemba, Gitanga
- **Ngozi** - Busiga, Kirembe, Tangara, Marangara, Gashikanwa, Mwumba
- **Mwaro** - Rusaka, Gisozi, Makamba

**Abreviations et acronymes:**

- RCN: Réseau Citoyens Network pour la Justice et la Démocratie (ONG belge)
- BINUB: Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
- UNISC: Centre intégré de services des Nations Unies

**Durée du Projet:**

Date de début:

- Octobre 2007

Date de fin:

- 31 Décembre 2008

Date de fin révisée:

- 28 Février 2009

Révisions budgétaires/Extensions:

Pas de révision budgétaire

Clôture du Projet :

6 Mars 2009

## **I. But.**

### **I.1. Objectif et Résultats.**

**L'objectif du projet** est d'améliorer l'accès à la justice pour les populations locales, et de réduire le recours à la violence ainsi que l'impunité au sein des communautés à la base.

**Les résultats attendus** de ce projet sont une meilleure garantie de l'indépendance de la magistrature dans les 17 communes grâce à la construction et l'équipement de 17 tribunaux de résidence.

### **I.2. Liens avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi**

En renforçant les capacités du système judiciaire par l'amélioration des conditions de travail, le projet s'est efforcé de renforcer le rôle de l'appareil judiciaire et de réduire les incidents ad-hoc et actes de justice privée. La construction et l'équipement des infrastructures ont permis de faire renaître la confiance et de contribuer au rétablissement de l'Etat de droit.

Par conséquent, ce projet a contribué au mandat du BINUB tel qu'il ressort de la résolution 1719 sous ses aspects relatifs au renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire et au plan d'action de consolidation de la paix.

### **I.3. Acteurs principaux d'exécution**

Les partenaires principaux d'exécution ont été le Ministère de la Justice et le BINUB à travers sa section droits de l'Homme et Justice, qui, de manière concertée, ont exécuté les activités du projet avec l'assistance du personnel du PNUD Burundi.

De plus, les 17 tribunaux du projet ont été construits par deux entreprises locales. Le contrôle de qualité et la supervision devaient être assurés par une troisième entreprise locale qui n'a plus été finalement recrutée. Les ingénieurs du PNUD ont alors suppléé à cette insuffisance.

## **II. Ressources**

### **II.1. Ressources Financières:**

- **Ressources financières non-PBF**  
Ressources additionnelles: \$ 310,000 USD (Luxembourg)
- **Révisions Budgétaires**  
Aucune révision budgétaire n'a eu lieu au cours de la période couverte par le rapport.

### **II.2. Ressources Humaines:**

- **Personnel national**  
Le projet a pris en charge le salaire de 1 chauffeur. Le personnel national d'appui au projet est composé de 1 coordinateur de projet, 1 chargé de projet et 1 assistant administratif et financier, financés par le projet PBF BDI C-2.
- **Personnel international**  
Pas de personnel international. Les fonctions de gestionnaire international du projet ont été assurées par la chargée de projet.

### **III. Modalités d'exécution et de suivi**

#### **III.1. Modalités d'exécution**

Le projet a été exécuté suivant la modalité d'exécution directe (DEX) conformément aux règlements financier, administratif et d'acquisitions du PNUD. Selon cette modalité, le PNUD était responsable de la gestion du projet, la fourniture des inputs et leur conversion en outputs.

Afin d'avoir le maximum d'impact sur la consolidation de la paix, la modalité d'exécution DEX était adaptée au contexte des opérations au Burundi, pour promouvoir le renforcement des capacités nationales, l'appropriation nationale et la responsabilité vis à vis des résultats attendus. En conséquence les activités du projet ont été exécutées par le Directeur Général du Ministère de la Justice en qualité de Directeur National du projet et l'unité de gestion du projet constituée comme indiquée dans les sections 2.3 et 2.4, avec l'assistance technique du PNUD.

En partenariat avec le directeur de projet, l'équipe de gestion du projet était responsable :

- De la coordination et de l'exécution des activités du projet ;
- Du développement et de la révision des plans de travail, y compris les révisions budgétaires ;
- Des demandes de paiements et d'achats ;
- De la documentation et de l'inventaire ;
- De la coordination des interventions des partenaires nationaux et internationaux ;
- De la préparation des rapports narratifs et financiers.

Les décisions stratégiques étaient référées au Comité Technique de Suivi et au Comité de Pilotage Conjoint dans le contexte de la gestion globale des projets de consolidation de la paix. Les deux comités comprenaient des représentants du gouvernement, des bailleurs de fonds et des Nations Unies.

#### **III.2. Procédures d'acquisitions**

Les biens et services ont été acquis en conformité avec le règlement du PNUD relatif aux acquisitions. Le Centre Intégré de Services des Nations Unies (CISNU) a organisé les comités d'évaluation des appels d'offres et géré les comités conjoints de contrats locaux auxquels les acquisitions d'un montant allant de \$ 30,000 USD à \$ 100,000 USD ont été référées. Les acquisitions d'un montant supérieur à \$ 100,000 USD ont été référées au siège du PNUD pour examen et approbation.

#### **III.3. Modalités de suivi**

Le suivi du projet a été effectué à trois niveaux:

- Par l'unité de gestion du projet qui était responsable du suivi journalier des activités et de la préparation des rapports périodiques financiers et narratifs;
- Par le Comité Technique de Suivi qui évaluait les progrès réalisés en fonction des résultats attendus et qui examinait les rapports financiers et narratifs préparés par l'équipe de gestion de projet;

- Par le Comité de Pilotage Conjoint qui évaluait l'impact du projet conformément au Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (Peace Building Priority Plan Strategic Framework).

Les leçons apprises ont été identifiées et documentées par l'équipe de gestion du projet et partagées lors des réunions du comité technique de suivi. Elles ont également été partagées avec les autres équipes des projets PBF et, le cas échéant, incorporées aux autres projets PBF en cours.

#### **III.4. Evaluations**

Pas d'évaluation au cours de la période.

#### **IV. Résultats**

Pas de résultats au cours de la période. Toutes les activités ont été achevées en 2008 et le projet a été clôturé et une remise officielle a eu lieu le 6 Mars 2009.

##### **IV.1. Progrès réalisés en relation avec les produits et résultats planifiés**

Pas applicable.

##### **IV.2. Progrès réalisés vers l'atteinte des résultats à moyens termes résultant de la réalisation des produits à moyens termes au cours de la période couverte par le rapport**

Pas applicable.

##### **IV.3. Résultats clés atteints pendant la période**

Pas de résultats au cours de la période. Toutes les activités ont été achevées en 2008 et le projet a été clôturé et une remise officielle a eu lieu le 6 Mars 2009.

##### **IV.4. Retard dans l'exécution du projet.**

Pas applicable.

##### **IV.5. Impact des partenariats clés sur l'accomplissement des résultats**

Dans le contexte du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi, le PNUD est entré en partenariat avec les autres agences des Nations Unies et avec des entités, afin d'exécuter les projets PBF. Le PNUD a adapté les modalités d'exécution DEX dans le but d'assurer l'implication active des autorités nationales et leur responsabilisation face aux résultats attendus comme souligné ci-dessus.

Cette relation stratégique qui avait pour but d'assurer le renforcement des capacités nationales tout en opérant à travers le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), a entraîné des retards dans l'exécution des activités. Cependant, cette approche était justifiée dans la mesure où une exécution rapide des activités suivant le processus qui n'est pas conduit par les autorités nationales et ne fait pas non plus l'objet d'appropriation, n'était pas viable.

Ce projet PBF fait partie d'un programme plus large du Ministère de la Justice, consistant à doter toutes les communes du pays d'un tribunal fonctionnel. Dans ce cadre, le gouvernement du Burundi a également construit et réhabilité 16 tribunaux dans les

différentes provinces du pays et l'Union Européenne à travers le Programme Gutwara Neza a pris en charge la construction et l'équipement de 26 juridictions et la réhabilitation de 13 autres. Les travaux des tribunaux pris en charge par le programme Gutwara Neza sont en cours de démarrage.

La collaboration entre le BINUB, le Ministère de la Justice et l'Union Européenne a été excellente. Des réunions techniques régulières ont été tenues, les échanges d'information et de savoir-faire entre les ingénieurs des différentes parties ont été constants. Les trois parties ont élaboré un plan architectural commun pour tous les tribunaux.

## **V. Future Plan de travail**

Les 17 tribunaux ayant été construits et équipés, une cérémonie de remise officielle a eu lieu le 6 Mars 2009. Elle a coûté 5,500,000 FBU et a marqué la fin du projet.